

Risques climatiques



Les risques climatiques se traduisent par des phénomènes divers tels que canicule, intempéries hivernales, tempête et orages.

Phénomène Canicule : on parle de canicule lorsque de fortes chaleurs persistent sur plusieurs jours (températures maximales + 34 °C, températures minimales + 19°C), et lorsqu'une température nocturne élevée ne permet pas un sommeil réparateur.

Les personnes les plus vulnérables sont :

- Les personnes âgées et/ou handicapées
- Les nourrissons et enfants de moins de 4 ans

Phénomène Intempéries hivernales : les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou des périodes de grands froids (températures négatives sur plusieurs jours) ou par accumulation de ces 2 phénomènes.

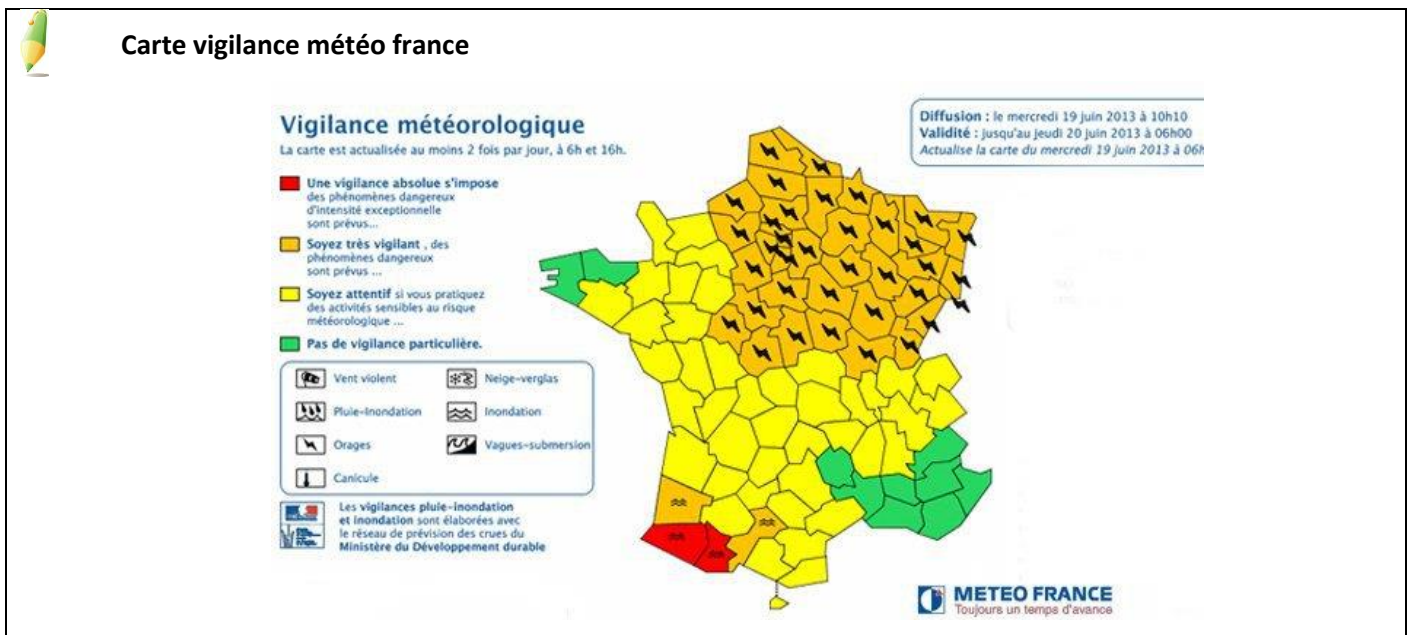
Le risque réside dans l'extrême dangerosité de circuler, ainsi que dans l'inaccessibilité aux hôpitaux, aux établissements scolaires et aux sites industriels à risques (dépôts de carburants, centrale nucléaire, ...)

Phénomène Tempête et orages : la tempête est un phénomène atmosphérique, incontrôlable, qui déplace sur un territoire des masses d'air circulant à très grande vitesse (plus de 89 km/h). Elle peut durer de quelques heures à quelques jours. et peut être accompagnée d'orage, de pluies ou de grêles intenses.

Le risque réside dans l'éventualité de projectiles divers (toitures, cheminées, infrastructures métalliques légères, ...) de chutes d'arbres, de ruptures et chutes de réseaux aériens (électricité, téléphone, ...)

Le risque sur notre commune

La commune de Sury-en-Vaux est concernée par les risques climatiques :



Arrêtés de catastrophe naturelle liés au risque climatique (consultables sur le site <http://macommune.prim.net/>)



Consulter également la fiche générale « Quels sont les bons réflexes à connaître »

Prévention

Les risques climatiques ne se maîtrisent pas, mais des mesures peuvent en atténuer les conséquences. L'information est diffusée par les médias locaux : radio France bleu, France 3 Centre, message vocale sur téléphone portable, serveur internet de météo France, ...

Notre commune assure le recensement des personnes vulnérables.

En cas de canicule ou de tempêtes et orages (niveau alerte 4), un dispositif de réaction est prévu, le plan communal de sauvegarde prévoit la mise en place de l'information et l'aide aux personnes vulnérables.

DICRIM de la commune de Sury-en-Vaux

Mis à jour le 12 juillet 2016

Les bons réflexes spécifiques au risque climatique

Consignes individuelles de sécurité

Phénomène Canicule

Se protéger pendant

- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment, même sans soif
- Éviter de sortir aux heures chaudes
- Ne pas hésiter à aider vos voisins ou à demander de l'aide

Phénomène Intempéries hivernales

Dès information de l'alerte








- Assurer la mise hors-gel des canalisations et compteurs d'eau
- Se tenir informé des évolutions de la météo
- Prévoir des vêtements chauds et quelques provisions

Se protéger pendant

- Dégager l'accès à votre habitation
- Vérifier le bon fonctionnement du système de chauffage et maintenir une bonne ventilation de l'habitation
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre
- Éviter les déplacements, piétons ou routiers, non indispensables. Si vous devez vous déplacer en automobile, prévoir des équipements spéciaux)
- En cas d'immobilisation du véhicule, couper le moteur et ne pas s'éloigner

Au retour à la normale

- Vérifier l'état des toitures du fait du surpoids de la neige
- Attention aux chutes de branches ou d'antennes de télévision
- Recenser les éventuels dégâts et les déclarer à l'assureur et à la mairie

L'essentiel des consignes	Pour plus d'informations
<p>Eviter les déplacements</p>  <p>Gagner un abri en dur</p>	<p>Consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) disponible sur le site internet : http://www.cher.gouv.fr</p> <p>Autres liens internet utiles :</p> <p>Météo France Carte de vigilance : http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html Météo France: 08.99.71.02.18 / 32 50</p> <p>Une carte de vigilance météo est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24h qui suivent son émission.</p> <p>Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météo est présenté sous forme d'une échelle de 4 couleurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Niveau 1 vert- Niveau 2 jaune- Niveau 3 orange- Niveau 4 rouge <p>Les divers phénomènes dangereux sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes associés à chaque zone concernée par une mise en vigilance de niveau 3 ou 4. Les phénomènes sont : vent violent, orages, pluie inondation, neige ou verglas, inondation.</p> <p>En cas de déplacement obligatoire en voiture, vous pouvez consulter le site www.inforoute18.fr du Conseil Départemental qui donne des informations sur les routes départementales ou téléphoner au 0800 15 15 18.</p>
 <p>Ecouter la radio et suivre les consignes, consulter également le site météo france : http://www.meteo.fr</p>	
 <p>Fermer les portes et les fenêtres</p>	
 <p>Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision</p>	
 <p>Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours</p>	
 <p>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école</p>	
 <p>Se déplacer le moins possible</p>	